



Demande allocation Pole Emploi ARE

Par **JULIEJULIE**, le **13/03/2023** à **14:26**

Bonjour,

J'étais salariée jusqu'en janvier 2022, j'ai démissionné pour créer mon auto entreprise en tant que mandataire IOBSP (intermédiaire en opération de banque et service de paiement), la chose que je ne savais pas c'est que j'avais le droit à des aides. Je me suis rendue au Pole emploi de ma région le 09 mars 2023 et là on m'a dit que j'avais un an pour m'inscrire et que je n'avais plus le droit à rien.

Pouvez-vous m'aider s'il vous plait ?

Je n'avais vraiment aucune idée des aides que l'on pouvait m'apporter, je suis allée à Pole emploi car j'ai travaillé plus de 11 ans pour Camaieu et je me suis dit que peut-être j'aurais le droit à une aide car je n'ai pas de salaire depuis plus de 4 mois, le conseiller m'a dit qu'à deux mois près j'aurai eu le droit.

Par **P.M.**, le **13/03/2023** à **14:56**

Bonjour,

Je vous propose [ce dossier : Dans quel délai faut-il s'inscrire à Pôle emploi pour être indemnisé ?](#)

Le problème pourrait-être surtout que vous avez démissionné...

Par **JULIEJULIE**, le **13/03/2023** à **15:01**

La question n'est pas que j'ai démissionné mais j'avais le droit à des aides même après démission et je ne le savais pas, ma question est : est-ce que je peux avoir un recours et auquel cas comment puis-je y avoir accès

Par **P.M.**, le **13/03/2023** à **15:11**

Normalement pour être indemnisable, il faut avoir été involontairement privé d'emploi, ce qui n'est pas le cas lors d'une démission...

Autrement le dossier précise : "Périodes allongeant le délai dans la limite de 2 ans : Périodes de création ou de reprise d'entreprise" mais pour avoir droit à l'Aide à la Reprise ou Création d'entreprise, il faut s'inscrire avant...

Vous pouvez toujours demander un rendez-vous à un niveau supérieur...